

PERMIS DE CONDUIRE CITOYEN DE LA VILLE D'HALLUIN

La ville veut faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en leur octroyant une aide pour passer leur permis de conduire, nécessaire à leur projet professionnel, en échange d'heures de bénévolat et s'engageant à participer à un module de prévention routière avant de passer l'épreuve de conduite.

Elle est destinée aux jeunes :

- âgés de 17 à 25 ans
- domiciliés à Halluin

se trouvant dans l'une des situations suivantes :

- en recherche d'emploi
- ayant un projet professionnel
- titulaire d'une qualification
- stagiaire de la formation professionnelle, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- inscrit à France Travail (ex pôle emploi) ou la mission locale de Tourcoing Vallée de la Lys
- lycéen ou étudiant

Les conditions de ressources sont l'une des suivantes :

- le quotient de revenus ne doit pas dépasser 1 300 € mensuels
- être boursier, pour les lycéens et étudiants

Les missions à effectuer sont d'une durée de 35 à 70 heures dans les 6 mois suivant la signature de la convention, selon le statut socioprofessionnel du jeune et peuvent se dérouler au sein d'une association ou d'une collectivité territoriale dans l'un des thèmes suivant :

- action sociale (animations auprès d'un public fragilisé...)
- solidarité (distribution de denrées alimentaires...)
- culture et sport (participation à l'organisation d'événements...)

Le dossier est à retirer et déposer au service jeunesse de la mairie. Tél : 03 20 69 29 10

L'inscription dans une auto-école ne peut se faire qu'après avoir été sélectionné par la commission "permis de conduire citoyen".

<https://www.halluin.fr/32,jeunesse>

Hôtel de Ville d'Halluin :

24 rue Marthe Nollet
Espace François Mitterrand
59433 - Halluin Cedex

<https://www.halluin.fr/>